

**ÉCOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPÉDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE Bulletin n°104 juin 2017-Trimestriel-Imprimé par nos soins grâce à la cotisation des adhérents
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 09-06-2017

COMBIEN CA COÛTE ?***L'éducation n'est pas un coût , c'est un investissement.***

Or en fermant des écoles, en fusionnant ou en regroupant des écoles, l'Etat crée des conditions d'éloignement géographique entre les usagers –parents, enfants et le service public d'éducation. Cela engendre une exclusion sociale, une désertification des territoires et une augmentation des transports donc de la pollution carbone. Cela n'est pas humainement possible ! Et qu'on ne nous dise pas que les moyens financiers manquent ! Regardons les bénéfices que font les écoles privées...il y a donc possibilité de redistribuer les richesses s'il y a aussi une volonté politique.

Donc l'Etat peut et doit continuer ses missions de service public d'éducation sur tous les territoires afin de n'exclure personne. Plus largement, nous disons stop à la destruction de nos droits et de nos acquis sociaux.



- 3 Déclaration préalable CAPD**
- 4 Le petit rapporteur paritaire**
- 6 Opération transparence**

Antoine Cicoella

snu88@snuipp.fr



ACTION SYNDICALE

Rythme, conditions de travail, réussite des élèves : interpellons le ministre

Les conditions de travail des enseignants se sont dégradées principalement à cause d'effectifs trop élevés, d'un temps de travail trop lourd et de la réforme des rythmes scolaires. Dans un contexte de fortes inégalités scolaires, les priorités du nouveau ministre semblent se limiter à renforcer le pouvoir des maires sur l'organisation de la semaine scolaire et au dédoublement des CP en REP+ par redéploiement du dispositif des PDMQDC. Sans prendre à aucun moment l'avis des personnels.

JE CLIQUE, JE SOUTIENS sur www.snuipp.fr

#Rythmes, #ConditionsDeTravail, #RéussiteDesÉlèves interpellons le ministre ! Je soutiens



POUR une semaine scolaire cohérente sur 4 jours ou 4 jours et demi, **POUR** agir sur le fond : effectifs, formation, RASED, inclusion...

POUR MON MÉTIER, POUR MOI
POUR L'ÉCOLE



Adhérez en ligne sur snuipp88.fr

Edith MARUEJOULS : Un projet d'école égalitaire dans les Landes, les enjeux de l'égalité intégrée à l'école



En vidéo sur www.snuipp.fr

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC**

Permanences syndicales
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

sauf mercredi: 8h30-12h00

03 29 35 40 98
07 78 87 81 25
snu88@snuipp.fr
<http://88.snuipp.fr>
page Facebook : [snuippvosges](https://www.facebook.com/snuippvosges)

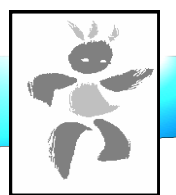
CPPAP n° 0720 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : à parution

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au :

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE

Déclaration préalable du snuipp fsu



Notes SNUipp-FSU88 de la CAPD mouvement du lundi 22 mai 2017

Déclaration préalable : voir page 3

Retour sur les déclarations par le DASEN :

Inquiétude face à un changement de gouvernement : ce sentiment n'est pas nouveau. « *Aucun texte officiel n'est sorti, nous ne devons anticiper aucune décision. Le code de l'Education en vigueur s'applique et non les annonces.* »

Les activités péri-scolaires et leur organisation appartiennent aux communes. Pour l'heure, les rythmes scolaires, non. Pour le SNUipp de nombreux changements peuvent s'opérer d'ici à la rentrée (changement de rythmes scolaires donc familiaux pour les collègues, temps partiels nécessaires ou à annuler selon les possibles décisions des mairies...).

Dans quelles mesures, une souplesse de fonctionnement pourrait s'opérer ? Pas de réponse de l'administration car pas d'hypothèse de fonctionnement du fait du « flou artistique ».

Pour le DASEN « ce qui serait savoureux, c'est que tous ceux qui étaient contre l'installation des NAPs, soient les mêmes qui militent pour leur maintien ».

L'équité doit être de mise au sein des territoires pour les enfants, les personnels...

Bilan du mouvement :

Globalement, au ressenti du SNUipp, ce mouvement est plus ouvert que les années passées :

- 558 collègues ont déposé des vœux de mouvement,
- 258 ont eu une mutation de postes,
- 200 sont maintenus sur poste,
- 100 restent sans poste,
- 28 supports restent vacants dont certains seront à appel de candidature.

Cependant, le SNUipp-FSU s'interroge sur le fait que, de très nombreux collègues avec de gros barèmes et des personnes clé de l'ASH, aient participé au mouvement. Question de mal-être ? Le mystère reste entier puisque nous n'avons eu aucune réponse d'analyse de l'administration. Nous avons eu des égalités sur même poste. En cas d'égalité de barème, les discriminants d'obtention sont l'AGS, le rang du vœu puis la

décision du DASEN. Pour cette année c'est l'échelon et l'ancienneté dans l'échelon qui ont été retenus en décision du DASEN.

Analyse des affectations poste inter-degré (1^{er} et second degré) :

Aucune commission paritaire inter-degré n'a eu lieu pour valider ces affectations. Le SNUipp informe de manière officielle et veut que soit noté dans le PV de la CAPD la situation de l'ULIS de l'EREA où l'administration rectorale n'a pas respecté les règles d'attribution du mouvement.

Priorités médicales :

- 21 dossiers ont été déposés,
- 1 refusé pour demande conjointe de couple
- 2 en suspens, qui seront vus avec bienveillance en deuxième phase de mouvement,
- 2 où la composition du poste de TRS en fractionnés répondra aux préconisations des médecins de prévention.

Le SNUipp-FSU demande un groupe de travail conjoint sur l'attribution des priorités médicales avec les médecins de prévention, administration et représentant du personnel.

Cela aura permis, pour une situation notamment, d'être plus précis sur l'attribution du poste.

Congés de formation :

Les candidatures retenues ont toutes un projet professionnel lié à un possible réinvestissement de leur formation sur le département. L'enveloppe budgétaire de départ en formation ne nous a pas été communiquée au moment de la CAPD.

Temps partiels sur autorisation :

Le DASEN est dans l'attente des directives du Ministère pour connaître les besoins du département.

CAPPEI :

Un mail a été envoyé à tous les collègues du département (dixit IEN ASH) pour établir un recensement des demandes CAPPEI et qui n'engage pas à un départ en formation.

A ce jour, une dizaine de demandes de candidatures est arrivée au bureau de l'IEN. Les lieux de formation devraient être Nancy et/ou Metz.

EFS :

Le département devrait être doté d'environ 35 étudiants stagiaires.



MOUVEMENT 2017

UTILISATION DU TABLEAU (pages suivantes)

A l'aide des priorités ci-dessous, de votre barème et de la liste de vos vœux, vous pouvez vérifier si vos droits sont respectés. En cas d'anomalie, contactez le SNUipp-FSU !

- 5 ou 15** : priorité administrative.
- 9** : bénéficie d'un maintien sur le poste suite à inscription sur liste d'aptitude (après avoir fait fonction).
- 21 à 29** : classement sur postes spécifiques.
- 31** : possède les diplômes requis par le poste (CAPASH dans la bonne option...) ou l'inscription sur liste d'aptitude (direction).
- 32** : CAPASH dans une autre option.
- 33** : En cours de formation CAPASH.
- 49** : maintien sur poste particulier sans le titre (ASH...)
- 50** - ne possède pas le diplôme requis ou l'inscription sur liste d'aptitude.
- 60** - nomination administrative.
- 61** - poste ne nécessitant pas de titre.

SNUipp88-FSU

OPERATION TRANSPARENCE

Comme chaque année, le SNUipp88-FSU vous permet de vérifier si vos droits sont respectés. C'est l'engagement de transparence et de confidentialité qui conditionne le choix de publication des barèmes. La publication des noms n'a pas d'intérêt syndical et risque de mettre en difficulté certains collègues qui ne souhaitent pas faire connaître leur mutation.

En informant systématiquement le SNUipp-FSU de vos interrogations sur l'application des mesures techniques et règles départementales, vous faciliterez le travail des représentants des personnels.

Si vous êtes sans affectation, faites parvenir au SNUipp88-FSU votre fiche de vœux géographiques et tout renseignement utile concernant votre situation.

<http://88.snuipp.fr/>

2^{ème} phase du mouvement : MARDI 27 JUIN
3^{ème} phase du mouvement : JEUD 29 JUIN

POSTES VACANTS après la CAPD du 22 mai 2017

Circonscription	Ecole/Etablissement	Nature du poste
EPINAL	EEA J.Macé	Décharges EMF
	IEN Epinal 1	CP EDU MUS
GOLBEY	EEPU « Dr Malgaigne » Charmes	Maître SUP
	EMPU « Beaulieu » Golbey	TIT R BRIG
	EEPU « J. de la Fontaine » Golbey	TIT R BRIG
VITTEL	EEPU Fontenoy-le-Château	Dic Ec Elem 2 cl
	EPPU Monthureux-sur-Saône	TIT R BRIG
	EPPU Lerrain	Dic Ec Ele 2 cl
	EEPU « Centre » Vittel	TIT R BRIG
NEUFCHATEAU	EEPU « Curtilles » Châtenois	Ulis D
	EPPU Midrevaux	Dic Ec Elem 3 cl
	IEN Neufchâteau	TRS
	EPPU Rainville	TIT R BRIG
REMIREMONT	EPPU « Centre » Le Val d'Ajol	Maître SUP
SAINT-DIE	EEPU « Vincent Aurioi » Saint-Dié	Psy Réseau
	EPPU « J. Prévert » Saint-Dié	Psy Réseau
ASH	IEN ASH	Coord SAPD
	IEN ASH	Ens Spe Co
	IEN ASH	Ens Spe Co F
	IME « Jean Poirot »	Ens Classe Spé D
	E HOSP Classe ouverte	Ens Classe Spé D
	CLG P. et M. Curie Neufchâteau	E1 D SEGPA F
	IME Rouceux	Ens Classe Spé D
	CLG Joseph-Julien Souhait	Ens Classe Spé
	ME SAN La Combe	Ens Classe Spé D
	ME SAN La Combe	Ens Classe Spé D
	BRUYERES	EEPU Autrey
IEN Bruyères		TRS

CONGRES de l'ICEM « Pédagogie Freinet : un chemin vers l'émancipation » !

Rencontres, conférences, expositions, tables rondes, ateliers pédagogiques, marché de connaissance, films, vidéos de classes, soirées festives, repas bio...

Un congrès, c'est toujours un grand moment pour regonfler les batteries après l'été et se replonger dans la dynamique de rentrée !

Pour en savoir plus et s'inscrire : www.icem-congres.org



« L'école de demain », le programme libéral pour l'école

C'est un véritable programme pour l'éducation nationale que propose le nouveau livre de Jean-Michel Blanquer, le nouveau ministre aux éditions Odile Jacob. Une véritable rupture avec l'école qui s'est construite ces dernières années pour réduire le budget de l'Education Nationale.

www.cafepedagogique.fr

Erea: missions Reconnues, internat éducatif fragilisé

La circulaire de rentrée 2018, parue au BO du 24 avril, présente les mesures qui devront s'appliquer dans les Erea dès l'année scolaire prochaine.

Tout au long des discussions sur sa rédaction, le SNUipp-FSU est intervenu pour demander le maintien de l'internat éducatif au sein des EREA et mettre en avant les missions éducatives prises en charge par les professeurs des écoles spécialisés. Si le ministère n'est pas revenu sur sa volonté de faire prendre en charge une partie des missions des PE éducateurs par des assistants d'éducation - notamment les nuitées - le syndicat a fait « bouger les lignes. » Des bougés qui ont été inscrits dans la rédaction définitive du texte.

Quelques avancées

- Tous les PE en poste en EREA seront désormais soumis à des obligations réglementaires de service (ORS) de 21 heures, plus deux heures de coordination et synthèse.
- Les missions éducatives et pédagogiques des PE, déployées dans le cadre des projets divers menés au cours de l'année, pourront s'exercer aussi en soirée
- Les taux d'encadrement des élèves deviennent précis : un enseignant pour seize élèves en classe et un enseignant pour huit élèves pour l'éducatif.

www.snuipp.fr/Nouvelle-circulaire-EEA-missions

« Il ne sert à rien à l'homme de gagner la Lune, s'il vient à perdre la Terre ».

François Mauriac

EPINAL

44 rue de la clé d'or
88000

Crédit CME Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE

42 rue Jacques Pierre
88100

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min